



COMMUNIQUE LOOF-FFF



Les deux présidents nouveaux du LOOF et de la FFF, élus respectivement les 10 et 11 juin 2006 se sont entretenus afin de deviser au sujet des différents qui opposaient leurs prédécesseurs et qui a conduit à la non reconnaissance des Certificats d'Aptitude émis dans les expositions organisées en France par les Clubs adhérents de la FFF depuis le 1^{er} janvier 2006.

Ils rappellent que ces différents ont pour origine la suppression de l'annexe 7 du Règlement des Expositions FIFe, relative aux Exposants Français, entraînant l'obligation pour tous les Clubs FIFe français de suivre rigoureusement ses règlements.

C'est ainsi notamment, que :

- certaines races non reconnues par la FIFe, peuvent être jugées, mais n'obtiennent pas de Certificats d'Aptitude,
- les chats n'ayant pas obtenu de Certificats d'Aptitudes FIFe ne peuvent faire valoir de leurs droits et sont redescendus dans la classe inférieure.

Il faut considérer par ailleurs que les Certificats d'Aptitudes délivrés par des Juges LOOF ou Juges reconnus par le LOOF, à des chats de race possédant des pedigrees LOOF ou reconnus par le LOOF, n'ont aucune raison valable de ne pas être reconnus sous la raison fallacieuse qu'ils ont été délivrés au cours d'une exposition rendue discriminatoire en raison de ses règlements spécifiques.

Dans ces conditions le LOOF, Livre Officiel des Origines Félines agréé par le Ministère de l'Agriculture, ne peut que reconnaître tous les Certificats d'Aptitudes qui ont été émis par des juges reconnus lors d'expositions félines organisées en France, notamment par les Clubs affiliés à la FFF.

De son côté la FFF souligne toute la difficulté pour ses Clubs affiliés à pouvoir, lors de leurs expositions, suivre deux réglementations légèrement différentes donnant lieu à deux cursus différents au choix de ses exposants, mais ayant comme point commun la délivrance par les Juges invités, de Certificats d'Aptitudes validés sans problème par les deux structures.

Quoi qu'il en soit, la FFF engage ses Clubs à porter systématiquement sur ses différentes publicités, ainsi que sur ses bulletins d'engagement, les restrictions éventuelles, notamment dans certaines races jugées, afin que les exposants potentiels soient complètement informés des particularités de la manifestation. Le Règlement administratif des Expositions LOOF sera bien évidemment appliqué.

En tout état de cause, la FFF a fait la demande expresse auprès du Board de la FIFe pour accepter que les chats inscrits dans des expositions FFF soient jugés dans la classe correspondant à leur carrière.

En effet les Clubs adhérents à la FFF se sentent et sont complètement défavorisés vis à vis de leurs collègues organisateurs des autres Clubs Français en raison de ces restrictions.

Paris, le 31 juillet 2006

Patrick LETERRIER
Président du LOOF

Robert LUBRANO
Président de la FFF